



Syndicat **N**ational **U**nitaires des
Instituteurs, **P**rofesseurs d'écoles et **P**EGC

Dijon, le 19 septembre 2016

à

Madame la Directrice académique
des services de l'Éducation nationale
Direction académique de la Côte-d'Or
2G rue Général H. Delaborde
B.P. 81 921
21019 DIJON CEDEX

Fédération
Syndicale
Unitaires

Madame la Directrice Académique,

OBJET : Arrêt APC

La réussite scolaire de tous les élèves est un enjeu majeur pour notre société. Les attentes vis-à-vis de l'École et de ses personnels sont de plus en plus grandes. Trop souvent, les enseignants sont soumis à de nouvelles prescriptions sans que leur soient donnés les moyens de s'y préparer et de les assurer dans des conditions satisfaisantes. Pour exemple, à cette rentrée, des nouveaux cycles, des nouveaux programmes, des nouveaux parcours sans qu'aucun temps ne soit dédié à leur appropriation. Cette charge de travail, croissante n'est pas reconnue à sa juste mesure ; les comparaisons sont là pour nous le rappeler.

Le SNUipp-FSU veut faire reconnaître les nombreuses missions qui constituent le « travail invisible » et récupérer du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique. C'est pourquoi, il propose la suppression des 36 heures d'APC comme première étape de cette reconnaissance. Ce temps doit être rendu aux enseignants.

D'ailleurs, une large majorité de la profession estime aujourd'hui que ce dispositif ne constitue pas une réponse adaptée à la difficulté scolaire, que les journées des élèves les plus fragiles sont inutilement alourdies et que, pour les enseignants, il est coûteux en temps pour une efficacité contestable. Ces conclusions sont partagées par de nombreux acteurs et spécialistes du système éducatif.

Le ministère par le biais d'une enquête de la DEPP de 2013 reconnaît que le travail invisible est largement supérieur aux 2 heures prévues par les obligations réglementaires de service : 1 heure 03 pour les rencontres avec les parents, 1 heure 23 de travail en équipe, 3 heures 10 pour les autres tâches (Conseils d'écoles, formation...) et cette liste est loin d'être exhaustive.

A cette rentrée, nous avons décidé d'engager une campagne nationale sur le temps de travail des enseignants dont la première étape est l'arrêt des APC et la libre disposition des heures annualisées de nos ORS. Plus de 35 000 collègues ont d'ores et déjà décidé de s'y engager.

Nous appelons dès aujourd'hui la profession à entrer dans l'action et à ne pas ou ne plus mettre en œuvre les APC.

Parallèlement, le SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre pour l'ouverture de discussions sur les ORS des enseignants des écoles. D'autres choix sont nécessaires pour se donner les moyens de faire réussir tous les élèves et améliorer les conditions de travail des enseignants.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le SNUipp-FSU21
Olga JACQUES,
secrétaire départementale



**SECTION
DE LA
CÔTE-D'OR**

45 rue Parmentier
21000 DIJON
☎ 03.80.73.57.17
mèl: snu21@snuipp.fr